

Atropine 1% Faure, collyre en solution en récipient unidose – [atropine (sulfate d')]

PUBLIÉ LE 07/09/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 01/09/2026

DCI

Atropine (sulfate d')

Indications

Les indications sont limitées à :

- En diagnostic : dilation pour examen au cabinet de l'ophtalmologiste
- En thérapeutique : kératites, uvéites, iridocyclitesop

Laboratoire exploitant

Laboratoires Europhtha

Observations particulières

- Situation en ville : rupture ;
- Situation à l'hôpital : tension ;
- Contingentement quantitatif à l'hôpital ;
- Mise à disposition de la spécialité Atropine 1% Faure, collyre en solution en récipient unidose :
 - Auprès des Etablissements de soin publics et privés avec contingentement quantitatif ;
 - Auprès des cabinets d'ophtalmologie sans contingentement.
- Remise à disposition prévue : indéterminée.

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.